

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre avril deux mille vingt cinq à 14 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues-Moissac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Daniel BERTHEOL, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, Valérie GINHAC, Danièle GOMONT, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, David GENEIX, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESQUIRE, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Claire TEISSEDE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Denis DELPIROU, Jennifer DEVEZE pouvoir à Philippe ROSSEEL, Éric JOB pouvoir à Xavier FOURNAL

Date et affichage de la convocation : 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD

Membres en exercice : 60

Présents : 38 – Pouvoirs : 3 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du comité de direction de Hautes Terres Tourisme

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L. 133-5 et R. 133-3 et suivants ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu les statuts de Hautes Terres Tourisme ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 conclue entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme en date du 28 janvier 2022, et prolongée jusqu'au 30 juin 2025 par la délibération n°2024-CC-203 du Conseil communautaire du 09 décembre 2024 ;

Considérant que le Comité de direction est composé de trois collèges définis comme suit :

- A. Un premier collège avec voix délibérative composé de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants et représentant Hautes terres Communauté ;
- B. Un second collège avec voix délibérative composé de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les socioprofessionnels et acteurs touristiques du territoire ;
- C. Un troisième collège avec voix consultative composé de 6 membres représentant les partenaires institutionnels ;

Considérant que la durée du mandat des membres du Comité de direction ne pourra excéder celle du mandat des membres du Conseil communautaire. Les membres du Comité de direction seront, dans ce cadre, renouvelés à chaque élection du Conseil communautaire ;

Considérant que les fonctions de représentants des socioprofessionnels et des membres représentant les partenaires institutionnels prennent fin dès lors qu'ils perdent la qualité pour laquelle ils ont été désignés ;

Considérant que les modalités de désignation des membres composant le comité de direction d'un office de tourisme géré sous forme d'EPIC doivent être fixées par délibération de l'organe délibérant de EPCI ;

Considérant que les modalités de désignation sont les suivantes :

- Les membres représentant Hautes terres Communauté (collège n°1 – 12 sièges titulaires) sont désignés en son sein par le Conseil communautaire ;
- Les membres représentant les socioprofessionnels (collège n°2 – 10 sièges titulaires) sont nommés par leurs pairs via des élections organisées par les services de Hautes Terres Tourisme et sous la responsabilité du directeur de l'EPIC. Les résultats de ces élections sont entérinés ensuite par le Conseil communautaire ;
- Les membres représentant les partenaires institutionnels (collège n°3 – 6 sièges avec voix consultative) sont désignés par les statuts de l'EPIC ;

Considérant que le remplacement de ces membres suivra la même procédure de désignation ;

Vu la délibération n°2024-CC-034 du Conseil communautaire du 11 avril 2024, dernière délibération en date désignant les représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Comité de direction de Hautes Terres Tourisme, lesquels sont les suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FURNAL Xavier	BATIFOULIER Vivien
VIALA Éric	SOULIER Christophe
MATHIEU Thierry	DE MAGALHAES Franck
MEISSONNIER Daniel	TEISSEDRE Claire
SARANT Philippe	DELPIROU Denis
ACHALME Didier	BEAUFORT MICHEL Bernadette
PENOT Jean-Pierre	REBOUL Jean-Paul
LEBERICHEL Philippe	VERNET Roland
CHABRIER Gilles	AMAT Gilles
CRAUSER Magali	GENEIX David
ARMANDET Djuwan	VAN SIMMERTIER Alain
ANDRIEUX-JANNETTA Claire	JOUBE Robert

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-1067 du 16 juillet 2024 portant modification des limites territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle au 1^{er} janvier 2025 et érigeant le territoire des anciennes communes de Celles, Chalinargues, Chavagnac et Sainte-Anastasie en communes séparées ; la commune de Neussargues en Pinatelle reprenant le nom de Neussargues-Moissac ;

Considérant que la prise de cet arrêté préfectoral a impliqué, d'une part la fin du mandat municipal et communautaire pour les élus de l'ancienne commune de Neussargues en Pinatelle au 1^{er} janvier 2025 et d'autre part, l'organisation de nouvelles élections au sein de chacune des nouvelles communes ;

Considérant que les délégués communautaires représentant cette ancienne commune avaient été désignés et élus au sein des diverses instances pour représenter Hautes Terres Communauté et que leurs sièges sont devenus vacants ;

Rappelant que les membres représentant les socioprofessionnels ont été élus par les élections organisées entre le 19 février 2022 et le 12 mars 2022 ;

Rappelant que les résultats de cette élection sont les suivants :

CORPORATIONS	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Hébergements touristiques, hôtels, meublés de tourisme, chambres d'hôte, hôtellerie de plein-air, résidence de vacances	Clément FOURIE (Le Bufadou)	Monique ROBERT (Gîte du Moulin de Drils)
	Dominique DAVOUST (Location meublée « Chalet Gerard »)	Samuel HOUEMON (Fortunies 1864 – Gîte de montagne)
	Béatrice THOMAS (La Maison de Béatrice)	Philippe JULIEN (Gîtes les 3 guêpes)

	Franck RAYMOND (Le Saporta - Location de meublés)	Françoise VAUCHE (Ferme des Prades)
Activités de pleine nature, activités des guides de montagne, location et location-bail d'articles de loisirs et de sport, animations nature et enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	Mathias DAUB (Accompagnateur en montagne)	Sébastien ROUCHY (SARL 2'S EQUI-NATURE)
	Stéphane SERRE (Accompagnateur en montagne)	Hermance PUECH (Yoga des Hautes Terres)
Restaurants, traiteurs et débits de boissons	Jérôme CAZANAVE (Le Jarrouset)	Christophe MONIER (Auberge du Lac Sauvage)
Agriculteurs et producteurs de produits locaux	Fabienne AIGUEPARSE (Ferme de Condeval)	Jean-Louis POUDEROUX (La volaille de Jean-Louis)
Artisans d'art	Céline LEPAGE (Céline Lepage Broderie d'Art)	Charlie MARIDET (Charlie Maridet Coutellerie)
Associations culturelles et historiques locales	Philippe GLAIZE (Les Amis du Vieil Allanche)	Benoît PARRET (Mémoires et déportation(s) du Cantal)

Rappelant que les membres représentant les partenaires institutionnels sont les suivants :

- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
- SAEM Super Lioran,
- Cantal Destination,
- Service Tourisme du Conseil départemental,
- Syndicat-mixte du Puy-Mary,
- Agence Locale de Tourisme « Massif Cantalien » ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur CHANUT Claude pour pourvoir le siège vacant au sein du comité de direction de Hautes Terres Tourisme ;
- **D'ENTERINER** la liste suivante des délégués représentant Hautes Terres Communauté au sein du comité de direction de Hautes Terres Tourisme :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FOURNAL Xavier	BATIFOULIER Vivien
VIALA Éric	SOULIER Christophe
MATHIEU Thierry	DE MAGALHAES Franck
MEISSONNIER Daniel	TEISSEDRE Claire
SARANT Philippe	DELPIROU Denis
ACHALME Didier	BEAUFORT MICHEL Bernadette
PENOT Jean-Pierre	REBOUL Jean-Paul
LEBERICHEL Philippe	VERNET Roland
CHABRIER Gilles	AMAT Gilles
CRAUSER Magali	GENEIX David
CHANUT Claude	VAN SIMMERTIER Alain
ANDRIEUX-JANNETTA Claire	JOUVE Robert

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Colette PONCHET-PASSEMARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. P.", is written over the name Colette Ponchet-Passemard.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.